

EDITO

CGT Fonction publique - POUR DES AUGMENTATIONS IMMÉDIATES ET GÉNÉRALES DES TRAITEMENTS ET DES SALAIRES DANS L'ACTION LE 27 JANVIER 2022

Alors que l'inflation a repris à un rythme plus soutenu et que le gel de la valeur du point d'indice depuis des années a déjà produit des ravages sur le pouvoir d'achat des agents et des agents de la Fonction publique, le pouvoir exécutif a annoncé sa volonté de ne procéder à aucune augmentation générale des traitements et des salaires avant l'élection présidentielle.

Alors que l'ensemble des organisations syndicales revendique pourtant la revalorisation du point d'indice et des mesures transversales, cette position en dit long sur le refus de négocier de ce Gouvernement.

Elle met également en lumière leur hypocrisie : certes les discours flatteurs laudateurs envers les personnels continuent d'être ressassés mais, pour une véritable reconnaissance, on repassera.

Cette situation est totalement inacceptable.

Les organisations CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires des trois versants de la Fonction publique ne céderont en rien sur leurs légitimes revendications en matière de rémunération.

Plus globalement, elles continuent d'agir en faveur de la défense des missions publiques, de l'amélioration des conditions de travail, pour davantage d'emplois pour le service public.

C'est pourquoi, elles appellent l'ensemble des agents et des agents de la Fonction publique à participer à la journée de mobilisation unitaire interprofessionnelle du 27 janvier.

En refusant toute réelle négociation, ce sont bien les employeurs publics et au premier chef le gouvernement qui portent l'entière responsabilité du blocage actuel.

Pour :

- »» Le dégel du point d'indice ;
- »» De fortes et immédiates augmentations générales ;
- »» L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- »» Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures ;
- »» La revalorisation des pensions ;
- »» Les moyens du service public.

JANVIER 2022

ACTUALITE DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES

CTL du 18/01/2022 :

L'ordre du jour est le suivant :

- mouvement emplois au 01/09/2022
- Questions diverses

Notre section, ainsi que celle de SFP ont décidé de boycotter, comme chaque année, ce CTL «emplois».
Une motion intersyndicale CGT et Solidaires FP est remise à la Direction de la DCF Sud-Pyrénées au début de ce CTL en distanciel auquel nous ne participons pas.
Pour information, ce sont deux emplois supprimés à la DCF Sud-Py : un de cadre A à la BIV5 (poste vacant) et un de cadre B à la BV1 (poste libéré suite départ en retraite).





Se syndiquer à la CGT en 2022

Se syndiquer à la CGT c'est **adhérer** à une organisation présente sur tout le territoire (y compris les DOM), chez les actifs et les retraités, et sur tous les champs professionnels, public et privé mais également présente auprès des privés d'emploi, des sans papiers et ce au-delà de toutes origine, couleur de peau, religion ou orientation sexuelle.

[Calculez vous-même votre cotisation :](http://10.80.32.172/csiamiens/ppcr/bareme.php)

<http://10.80.32.172/csiamiens/ppcr/bareme.php>

(accessible uniquement via l'intranet DGFIP - Merci à la DISI Nord) sur un outil qui vous permettra de connaître :

- le montant de sa cotisation syndicale annuelle
- le montant de sa cotisation syndicale mensuelle
- le montant du crédit d'impôt
- le "coût" réel de sa cotisation syndicale, sachant qu'être syndiqué(e) à la CGT est d'abord une richesse et ne peut être assimilé à un coût mais bon ... c'est pour les matérialistes !
- le montant des versements pour des paiements en 2, 3, 4, 5 ou 6 fois.

LA PHRASE DU MOIS :

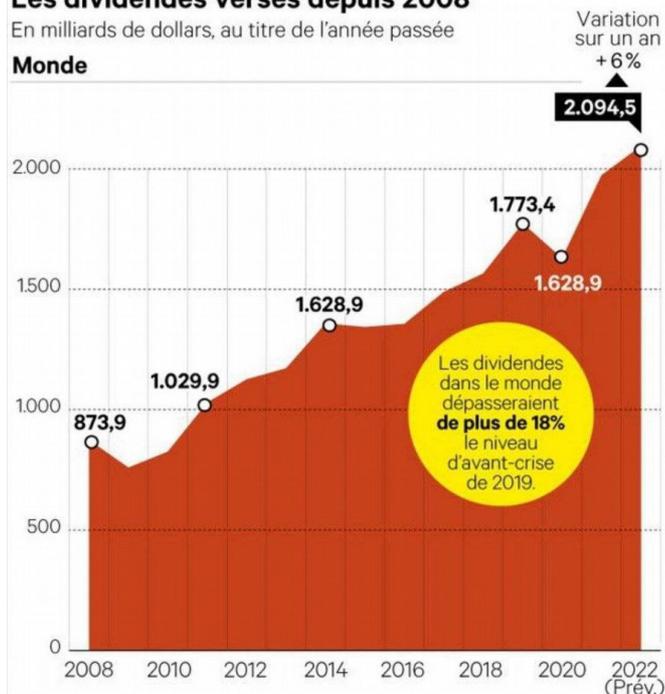
«Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit et donner l'espoir là où règne le désespoir »

Nelson MANDELA

Les dividendes versés depuis 2008

En milliards de dollars, au titre de l'année passée

Monde



CRISE SANITAIRE, PARADIS DES ACTIONNAIRES

Et enfer des précaires...

Au niveau mondial, ce ne sont pas moins de 2 094 milliards de dollars de dividendes qui devraient être versés en 2022. Soit quand même + 18 % par rapport à 2019, avant crise Covid.

Pour mémoire, les dividendes en France se sont élevés à 51 milliards d'euros et seront de 74,9 milliards en 2022.

Comme le rappelle ATTAC, plutôt que de faire les poches des précaires (allocations chômage, APL) et raboter les services publics, il serait profitable d'aller taxer les actionnaires, milliardaires et multinationales. D'autant que les mêmes multinationales ne se sont pas privées de rémunérer leurs salarié-es sur fonds publics via le chômage partiel Covid.

Les aides versées par l'État représentent quel pourcentage de ces famoureux dividendes !?